

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

RIE3, RFFA... NON, C'EST NON!



Le référendum national contre la nouvelle mouture de la réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises est lancé. A vos stylos!

Référendum • Le 28 septembre 2018, le Parlement fédéral a adopté une réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises largement similaire à celle refusée par le peuple en 2017 (RIE3). En échange de privilèges fiscaux pour les grandes entreprises menant à des milliards de pertes pour les collectivités publiques, le Parlement a décidé d'un financement additionnel de l'AVS, mais celui-ci sera en grande partie payé par les salarié-e-s. Ce faux compromis, appelé dorénavant « Réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) » est inacceptable. Le SIT, au sein d'une large Alliance nationale composée notamment des Verts, de Solidarités, du Syndicat des services publics, et de la CGAS, lance le référendum.

NON AU SACCAGE DES SERVICES PUBLICS

Les statuts spéciaux dont bénéficient les multinationales doivent être abolis, et l'AVS doit être renforcée. Mais pas au prix de nouveaux privilèges fiscaux ni du saccage de nos services publics. Car c'est bien à ce résultat qu'amènerait une acceptation du volet fiscal de la réforme. En repropoant quasi à l'identique la « boîte à outils » de déductions fiscales de la RIE3 sèchement et justement refusée par le peuple il y a tout juste 18 mois, le volet fiscal de la RFFA engendrera des milliards de pertes pour les collectivités publiques. Avec à la clef plans d'austérité sur plans d'austérité : dégradation massive des conditions de travail dans les services

publics et para-publics, et attaques non moins massives aux prestations dont la population a impérativement besoin.

SUR LE DOS DES FEMMES ET DES PRÉCAIRES

C'est sur le dos des femmes que retombera une bonne part de la facture, parce que ce sont elles qui pallieront encore et toujours aux carences de l'Etat en matière de crèches, d'aide à domicile, de soins aux proches et aux personnes âgées, autant de tâches que l'Etat peine déjà aujourd'hui à financer.

Les plus précaires passeront également à la caisse : coupes dans les subsides pour

> SUITE PAGE 4

RÉFÉRENDUM CONTRE LA LHOM

Aux ordres des patrons du commerce de détail, la droite et le MCG ont voté l'ouverture des magasins trois dimanches par an sans protection des salarié-e-s. Référendum! 5

VOTATIONS

Découvrez les recommandations du SIT pour les votations du 25 novembre sur « les juges étrangers » et la surveillance des assuré-e-s 7

DOSSIER GRÈVE DES FEMMES/ FÉMINISTE

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre tous ses dossiers centraux aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation. Dans ce numéro : l'égalité salariale et les enjeux dans la vente. 8-9

GROS-ŒUVRE

Après deux jours de grève largement suivis malgré les menaces patronales, les maçons ont déposé un nouveau préavis de grève pour le 19 novembre. 10

RESTAURATION

280 cafés-restaurants non conformes aux exigences légales risquent de fermer à Genève. Le SIT interpelle M. Poggia et rappelle aux travailleuses qu'elles ont des droits. 12

Billet de la présidence

Lorsque j'ai assisté à la discussion avec les candidat-e-s à la présidence de l'USS organisée par la CGAS le 11 octobre dernier, deux de leurs interventions ont suscité une réflexion que je vous livre.


La première est celle de Mme Barbara Gysi qui, lorsqu'elle répondait à une question du public sur les axes futurs d'une éventuelle présidence, mentionnait le besoin d'élargir, dans un contexte d'érosion de l'engagement syndical, la base des membres syndiquées, en visant spécifiquement les travailleuses.

Ce faisant, elle évoquait, la forte présence masculine dans les secteurs à forte tradition syndicale (construction, industrie, métallurgie, transports, ...) puis l'arrivée différée des femmes sur le marché de l'emploi dans les services ou l'industrie.

La deuxième intervention est celle de M. Pierre-Yves Maillard sur les débuts de son parcours syndical auprès des travailleuses de l'entreprise IRIL SA, à Renens.

Le 17 avril 2002, la famille Nussbaumer annonce la fermeture de l'usine textile qui n'employait plus que 139 personnes et sa délocalisation en Pologne. C'était le point final d'un discret parcours débuté en 1950 dans le bas nylon, alors que les jambes se dévoilaient sur un fond de rock'n'roll. Il fallait des « petites mains » pour coudre, formater, couper, trier, emballer, contrôler, plier et cette main d'œuvre bon marché, féminine, était issue de régions pauvres de l'Europe (Espagne, Italie, Turquie ou Portugal). En 1960, 600 travailleuses produisaient 500 000 paires de bas et 100 000 pull-overs, 24 heures sur 24. Au début des années 70, IRIL SA exploitait 1 600 personnes, dont 85 % de femmes, et il n'y avait que quelques militants de gauche ou Voix ouvrière pour s'indigner de leurs conditions de travail, mais les syndicats étaient absents.

Cependant, à la fermeture, leur intervention aboutira à un plan social minimum jusqu'alors inexistant, avant que les machines ne partent en camion vers une autre main d'œuvre à exploiter, à l'Est.

Alors oui, la construction syndicale a tout à gagner de l'organisation des travailleuses pour défendre leurs droits. En cette année féministe vers une nouvelle grève des femmes, cette évidence doit être rappelée avec conviction et engagement. 



SOMMAIRE

ÉDITO

Zéro perte! **p3**

ACTUALITÉS

Projet fiscal 17: vieux modèle d'affaires, nouvelles combines **p4**

Pas d'ouverture le dimanche sans protection des salarié-e-s **p5**

Inscription à l'OCE:

« Revenez demain! » **p5**

Lorsque la Suisse s'arrêta de travailler **p6**

Genève tu g/rèves? **p6**

VOTATIONS

Impunité pour les riches, « chasses aux abus » pour les pauvres **p7**

NON à l'affaiblissement de nos droits fondamentaux et des droits syndicaux **p7**

DOSSIER

Légalité salariale, un combat de longue haleine **p8**

Une révision alibi **p9**

Vendeuses: conditions de travail en soldes? **p9**

SECTEURS

Deux jours de grève et un nouveau préavis **p10**

Le personnel comme variable d'ajustement **p11**

Fermeture d'établissements: les salarié-e-s ont des droits **p12**

Une formation pour connaître ses droits **p13**

EN ACTION

20 000 à Berne pour l'Egalité **p16**



syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Opération Papyrus

lundi de 14 h à 20 h, jeudi de 14 h à 17 h

vendredi de 9 h à 12 h

Service des impôts

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement
+41 (0) 22 818 03 20

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichets: lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 17 h au 3^e étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers
case postale 3287, 1211 Genève 3
tél.: +41 (0) 22 818 03 00
fax: +41 (0) 22 818 03 99
courriel: sit@sit-syndicat.ch
web: www.sit-syndicat.ch

Zéro perte!

C'est à se demander s'il s'agit de provocation, de naïveté, ou d'enfumage. Interrogée à la radio au sujet de la nouvelle mouture du projet de mise en œuvre cantonale de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE3, puis PF17, et maintenant RFFA), Mme Nathalie Fontanet, la nouvelle ministre des Finances du Canton de Genève, annonce que la voix des personnes qui ont signé l'initiative « Zéro pertes! » a été prise en compte. Vraiment? Le PLR et ses alliés auraient-ils enfin compris qu'après l'échec retentissant de la RIE3 en février 2017 et le dépôt en juin 2018 d'une initiative cantonale exigeant une réforme sans perte de ressources pour les services publics et les prestations à la population, il doit mettre de l'eau dans son vin s'il veut conserver une once d'espoir de passer la rampe du vote populaire sur ce sujet? Vaut-elle annoncer que le Conseil d'Etat propose désormais de fixer le taux d'imposition de toutes les entreprises à 15 %, 16 %, voire – soyons fous – à 17 %?

Non. 13,79 %. Soit un misérable 0,3 points de plus que la proposition précédente, cette fameuse proposition de 13,49 % présentée comme « raisonnable » à la veille du vote national sur la RIE3, assortie de prévisions cataclysmiques sur l'emploi si cette réforme devait être refusée par le peuple. Un cataclysme dont l'évitement valait bien 500 millions de pertes pour les collectivités publiques genevoises. Si pour la droite, la douche fut froide en février 2017 – Genève refuse la RIE3 par 52,2 % des voix – elle risque donc de l'être tout autant au mois de mai 2019, date de la votation sur la nouvelle mouture, même à printemps bien avancé. Parce qu'avec un taux de 13,79 % et d'autres mesures prévues par le Conseil d'Etat, ce seront encore 434 millions que le Canton et les communes perdront chaque année durant cinq ans, puis 476 millions par an dès la 6^e année de mise en œuvre de la réforme.

Une perte annuelle monumentale, qui s'ajoutera encore aux 500 millions de défi-


cit du Canton à l'horizon 2022, résultant de la conjonction des baisses d'impôts précédentes et de l'augmentation des besoins de la population en écoles, en soins, en prises en charge des personnes âgées, en transports et en aides sociales. Un déficit que le Conseil d'Etat propose déjà aujourd'hui de résorber pour moitié sur le dos des 40 000 salarié-e-s de la fonction publique et parapublique, et pour l'autre moitié notamment en quadruplant l'imposition des pauvres et en augmentant la part des coûts de séjour en EMS à charge des pensionnaires. Tout un programme, aux antipodes de ce que préconise l'initiative « Zéro pertes » : pas de perte de ressources pour l'état, renforcement de la progressivité de l'impôt, et ad minima maintien des prestations à la population.

Mais non, nous assure-t-on avec aplomb, le dynamisme économique que générera

« Un projet aux antipodes de ce que préconise l'initiative »

cette massive baisse d'impôts finira par générer de nouvelles recettes fiscales qui compenseront la baisse du taux, selon le mantra libéral. Mais il suffit de constater que les mil-

lions, voire les milliards de bénéficiaires que les entreprises les plus lucratives réalisent déjà aujourd'hui ne sont de loin pas automatiquement réinvestis dans l'économie réelle, celle de la production et des emplois, pour comprendre à quel point ce raisonnement relève bien plus d'une naïve croyance que d'une théorie économique sérieuse. Et à y regarder de plus près, cette naïveté s'apparente bien plus à de l'enfumage, puisque l'impôt sur le bénéfice est prélevé sur la plus-value qui demeure au bilan après déduction des charges et des investissements. Augmenter cette plus-value par des baisses d'impôts n'aura donc aucun impact sur la croissance économique. Et si impact il devait y avoir, il sera plutôt négatif puisque cette baisse d'impôts nuira au développement d'un acteur économique majeur, qui contrairement à d'autres ne délocalise pas : les services publics.

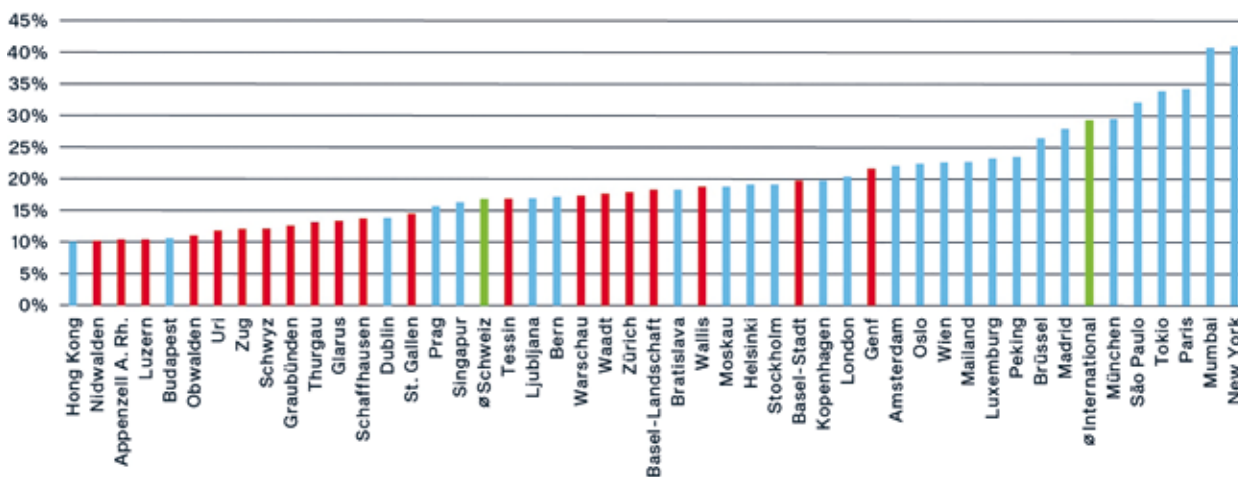
Alors provocation, naïveté ou enfumage? Le corps électoral choisira. Nous avons quant à nous déjà notre petite idée sur la question. 

Davide De Filippo

FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Projet fiscal 17: vieux modèle d'affaires, nouvelles combines

Sans avoir pris position sur le référendum contre la RFFA, Alliance Sud a publié un rapport très critique sur le volet fiscal de la réforme.



Charge fiscale moyenne effective en 2017 dans les chefs-lieux cantonaux en comparaison internationale (en % du bénéfice). Source: USS, données ZEW/BAK Bâle

Rapport • Dans une étude publiée le 11 septembre 2018, Alliance Sud montre comment, même avec le Projet fiscal 17 (PF17), les bénéfices des multinationales pourront continuer à être déplacés en Suisse pour y être taxés très légèrement. La prétention que les régimes fiscaux spéciaux seraient abolis avec le PF17 ne tient pas la route. La Suisse veut conserver son modèle d'affaires fiscal avec le PF17, au détriment aussi

des personnes dans les pays en développement.

L'assiette fiscale, c'est-à-dire la part des revenus imposables des multinationales, revêt une importance beaucoup plus grande que les taux d'imposition cantonaux. Toujours est-il que le PF17 prévoit aussi toute une série d'instruments qui permettent aux multinationales de déplacer les bénéfices des pays en développement vers le paradis fiscal suisse. En d'autres

termes: le taux effectif d'imposition des bénéfices est tellement réduit par ces instruments que la Suisse va continuer à être l'un des pays à la fiscalité la plus basse du monde et à être attractive pour le déplacement des bénéfices des multinationales étrangères. Felix Gnehm, directeur Solidar Suisse dénonce: « Avec le PF17, la main gauche continue à ne pas savoir ce que fait la droite: la Suisse s'offre comme havre pour les profits réalisés

à l'étranger, alors même qu'elle aide les autorités fiscales des pays en développement à se renforcer. Ce n'est pas une politique de développement cohérente. ». Mark Herkenrath, directeur d'Alliance Sud, ajoute: « La Suisse a signé l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable. Avec le PF17 elle enterre les objectifs de celui-ci – et durablement. ».

L'étude publiée par Alliance Sud explique avec des mots simples comment le PF17 inscrit dans la loi les vieilles lacunes fiscales implicites, sans combler celles qui existent déjà. C'est ainsi que dans le canton de Zurich, l'instrument du « Swiss Finance Branch », pratiquement inconnu, serait remplacé par l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. Dominik Gross, responsable du projet Tax Transparency et expert de la politique fiscale chez Alliance Sud, s'insurge: « Certaines multinationales vont continuer à ne pas payer d'impôts avec le PF17 – ni en Suisse ni ailleurs. C'est un scandale. », et Ellen Ehmke, analyste inégalités sociales, Oxfam Allemagne de conclure: « Le paradis fiscal suisse doit opérer rapidement un changement de cap radical vers un régime fiscal national et international équitable. ».

Communiqué d'Alliance Sud du 11 septembre 2018, adaptation SITinfo

Le rapport d'Alliance Sud intitulé « Projet fiscal 17: en avant, vers le passé » est consultable sur le site web de l'Alliance à l'adresse suivante:

<http://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/pf-17-les-combines-fiscales-des-multinationales>

FISCALITÉ DES ENTREPRISES

RIE3, RFFA... NON, C'EST NON!

> SUITE DE LA PAGE 1

l'assurance maladie, dans les aides au logement, dans les aides sociales, dans les prestations complémentaires, et hausses... d'impôts, comme en témoignent certaines communes vaudoises qui subissent déjà de plein fouet la mise en œuvre de la RIE3 dans leur canton, et comme en témoigne également le projet du Conseil d'Etat genevois de quadrupler la taxe personnelle.

NON À UN MARCHÉ DE DUPES

La RFFA prévoit également un financement additionnel de 2,1 milliards pour l'AVS. Une manne sans

doute bienvenue pour l'AVS, mais qui ne met aucunement les travailleuses à les travailleurs à l'abri d'un relèvement de l'âge de la retraite, ni ne résout le problème des rentes trop basses alors que celles du 2^e pilier ne cessent de s'écrouler.

Mais il s'agit surtout d'un marché de dupes. D'une part parce que le principe annoncé « 1 franc de perte fiscale = 1 franc de compensation pour l'AVS » ne tient pas la route une seconde: tandis que les 2,1 milliards de financement de l'AVS sont déterminés dans la loi, les pertes fiscales, elles, ne sont qu'une estimation probablement beaucoup trop optimiste en regard

des pertes réelles qu'engendrera la réforme. Et d'autre part parce que ce ne sont pas les mêmes qui bénéficient de la réforme et qui la « compensent »: tandis que les baisses fiscales iront exclusivement gonfler les poches des grandes entreprises et de leurs actionnaires, les salarié-e-s paieront eux-mêmes une bonne part de la « compensation sociale » via l'augmentation des cotisations AVS.

Au final, si l'on examine la réforme sous l'angle de « qui paie quoi », la RFFA n'est qu'un formidable facteur d'accroissement des inégalités, qui n'appelle qu'à une conclusion: signez et faites signer le référendum. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch, et renvoyez-le nous, même incomplet, dès que possible mais au plus tard le 23 décembre 2018.

HORAIRE DE TRAVAIL

Pas d'ouverture le dimanche sans protection des salarié-e-s

Aux ordres des patrons du commerce de détail, la droite et le MCG ont voté l'ouverture des magasins trois dimanches par an sans protection des salarié-e-s. Référendum!



Référendum cantonal • Un acte de plus dans la guérilla que les patrons du commerce de détail et leurs relais politiques, MCG inclus, mènent contre le personnel de la vente et plus largement contre la limitation du travail le dimanche. Déposé au début de l'été, le projet de loi signé PLR-PDC permettant aux magasins d'ouvrir trois dimanches par an sans nécessité de protection des salarié-e-s a été accepté au Grand Conseil le 21 septembre par ces mêmes partis ainsi que l'UDC et le MCG. Objectif: faire sauter la clause de la Loi sur les horaires d'ouverture des magasins (LHOM) prévoyant cette possibilité d'ouverture à condition qu'une convention collective de travail soit en vigueur et étendue dans le secteur. Les syndicats, dont le SIT, et les partis de gauche ont par conséquent lancé un référendum, dont le délai court jusqu'au 7 novembre 2018. A vos stylos!

BLOCAGE PATRONAL

Petit retour en arrière. En novembre 2016, le peuple avait accepté la loi actuelle en votation populaire, adoptée par le Grand Conseil à titre de contre-projet à l'initiative syndicale « Touche pas à mes dimanches ».

Depuis, les syndicats représentatifs de la branche n'ont cessé de demander l'ouverture de négociations avec les associations patronales du commerce de

détail, afin de négocier une nouvelle CCT contenant notamment des protections contre les abus en matière de planning et d'horaires des vendeuses et vendeurs. Des demandes qui se sont systématiquement heurtées au refus des patrons de négocier quoi que ce soit avec Unia et le SIT, en violation des droits syndicaux les plus élémentaires. Conséquences pour les commerces: en l'absence de CCT conclue et étendue à l'ensemble du secteur, pas d'ouverture supplémentaire le dimanche.

PASSAGE EN FORCE

Mais les associations patronales n'en sont pas restées là. Elles sont allées chercher en catimini une organisation du personnel nationale docile et absolument non représentative des vendeuses et vendeurs à Genève, la Société des employé-e-s de commerce (SEC), pour signer une CCT dans le dos des syndicats représentatifs. Un nouvel acte anti-syndical primaire, avec à la clef une nouvelle CCT sans aucune amélioration par rapport à la précédente, et donc sans aucune nouvelle protection contre les conséquences du travail du dimanche.

Mais la conclusion de cette CCT illégitime ne suffit pas à permettre l'ouverture des trois dimanches supplémentaires, car pour pouvoir le faire, la loi prévoit que la CCT soit étendue. Problème pour les associations patronales: elles ne sont pas non

plus suffisamment représentatives en regard de la loi pour permettre l'extension de la CCT. D'où le dernier acte: passer en force en faisant sauter de la loi l'exigence d'une CCT étendue pour ouvrir le dimanche.

PAS D'OUVERTURE SANS PROTECTIONS

Les magasins ouvrent déjà 67 heures par semaine. Pour les vendeurs-euses, dont une majorité de femmes, aux bas salaires et temps partiels s'ajoute une flexibilité horaire exacerbée: plannings remis tardivement et sans cesse modifiés, absence de jours de congé fixes par semaine, travail sur appel. Avec pour conséquence une fatigue décuplée et une vie de famille transformée en un véritable casse-tête permanent. Contrairement aux fables que diffusent les patrons, l'ouverture le dimanche ne créera pratiquement aucun emploi, qu'ils soient « jobs d'étudiant-e-s » ou pas, mais uniquement une pression supplémentaire sur les vendeuses et les vendeurs, que seule une CCT dûment négociée pourrait empêcher. A condition que cette obligation soit maintenue. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch, et renvoyez-le nous, même incomplet, au plus tard le 3 novembre 2018.

CHÔMAGE

Inscription à l'OCE: « Revenez demain! »

Comme à chaque rentrée scolaire estivale, c'est la gabegie à l'OCE. Et la direction refuse de prendre des mesures.

Scandale • Comme chaque année à la rentrée, il y a foule à l'inscription à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) en raison des retours de vacances et des fins de contrats saisonniers. La direction de l'OCE le sait bien, mais a pris pour toute mesure la limitation journalière du nombre de nouvelles inscriptions, avec obligation pour celles et ceux qui arrivent trop tard de revenir impérativement le lendemain, sous peine de voir cas échéant son droit au chômage reporté. Et que se passe-t-il le lendemain? Le même cirque que la veille, indigne d'un service public.

La direction de l'OCE estimant le nombre de personnes pouvant être « absorbé » par le service d'inscription à environ 300, ce dernier ne distribue pas plus de 300 tickets pour l'inscription. Or, le 1^{er} septembre passé, le 300^e ticket avait été distribué peu après 9 heures du matin déjà. Toutes les personnes s'étant présentées pour leur inscription au chômage après cela se sont fait remettre un « avis de passage » leur enjoignant de se représenter le lendemain. Résultat: le 2 septembre, le 300^e ticket était distribué avant 9 heures du matin, et le même cirque obligeant les

personnes de se représenter le lendemain recommençait de plus belle.

Interpellée par le SIT, la direction de l'OCE a admis que leur service d'inscription était submergé mais n'entend pas prendre de mesures pour que cette situation indigne d'un service public ne se répète plus. Pire, ce funeste scénario s'est répété au début du mois d'octobre avec à nouveau plus de tickets pour l'inscription avant la fin de la matinée.

Tout semble donc indiquer qu'il s'agit là d'une nouvelle chicane inventée par la direction de l'OCE pour dégoûter les gens de faire valoir leur droit au chômage et diminuer ainsi artificiellement le taux de chômage à Genève. Priver ainsi les gens de leurs droits est d'un cynisme absolument scandaleux. Et Mauro Poggia ferait bien d'allouer plus de moyens à l'OCE et de prendre des mesures pour lutter efficacement contre le chômage plutôt que de fanfaronner que le chômage baisse en raison de l'application de la préférence cantonale... ♦

Thomas Graff

GRÈVE GÉNÉRALE DE 1918

Lorsque la Suisse s'arrêta de travailler

Le 11 novembre 1918, après des affrontements sanglants à Zurich, l'unique grève générale nationale et illimitée de l'Histoire de Suisse est déclarée.

Histoire • En 1918, la misère règne en Suisse. En six ans, les prix ont plus que doublé, particulièrement pour les produits de première nécessité frappés par une pénurie aggravée par la spéculation. On compte plus de 650 000 indigent-e-s sur une population de 4 millions de personnes.

La guerre est en partie cause de cette situation, et une bonne part de la population active est sous les drapeaux, et leurs familles ne bénéficient pas d'assurance perte de gain.

Les autorités ne font rien pour remédier à cette situation. Au contraire, et c'est l'opposition à cette mesure qui sera un des germes de la grève, elles mettent sur pied un service complémentaire, mobilisant autoritairement les hommes de 16 à 60 ans, afin de pallier la pénurie de main d'œuvre dans l'industrie et l'agriculture. Sans que ces travailleurs involontaires bénéficient des salaires usuels et d'assurance maladie ou accident.

En outre, le Conseil fédéral utilise la guerre pour démanteler les rares protections dont bénéficiaient les salarié-e-s en suspendant l'application de la loi sur le travail (avec une



multiplication des heures supplémentaires génératrice de chômage, alors que l'assurance en ce domaine est presque inexistante).

Des mouvements revendicatifs se développent, des grèves éclatent dans la métallurgie zurichoise (6 000 grévistes), dans les trams genevois et même dans les banques de Zürich!

MALADRESSES ET PROVOCATIONS

Le Conseil fédéral attise le feu en mobilisant en hâte des troupes supplémentaires. Et l'armée souffle sur

les flammes : lorsque les Zurichois veulent célébrer le 9 novembre le premier anniversaire de la révolution russe, le général Wille fait envahir la ville par 8 000 soldats. Une grève générale de protestation d'un jour est décrétée pour le samedi 9 novembre. Des affrontements sanglants ont lieu, et le Comité d'Olten décide d'étendre la grève en la déclarant nationale, générale et illimitée depuis le lundi 11 novembre à minuit et en lançant au Conseil fédéral un ultimatum assorti de revendications. Cela le jour même où se terminait la guerre mondiale!

La grève durera du 11 au 14 novembre et sera suivie par environ 400 000 ouvriers, dont 30 000 pour les seuls cheminots, qui paralysent les trains et le pays. Elle sera moins suivie en Suisse romande, mais relevons qu'à Genève, les transports publics furent immobilisés, et la métallurgie s'arrêta à plus de 80 %.

Plus de 100 000 soldats sont sur le pied de guerre, et l'armée occupe les sièges des syndicats et les maisons du peuple. Cette mobilisation aura pour effet secondaire d'accélérer la propagation de la grippe espagnole, qui fera plus de 20 000 victimes en Suisse, dont 3 000 dans l'armée. A côté de l'armée s'organisent des « comités civiques » prêts à en découdre, armes à l'appui.

DES RÉSULTATS NON NÉGLIGEABLES

Ce risque de guerre civile (ainsi que les promesses du Conseil fédéral) fait reculer le Comité d'Olten et le contraint à appeler à la reprise du travail. Mais les résultats de la grève ne sont pas négligeables : mise en vigueur de la loi sur l'assurance maladie (votée en 1911), augmentation réduite du prix du lait (3 centimes au lieu de 8), abandon du service civil obligatoire, révision de la loi sur le travail, avec durée maximale du travail réduite à 48 heures, allocation de vie chère pour le personnel fédéral, et introduction de la représentation proportionnelle au Conseil national.

En revanche, il faudra attendre encore 53 ans pour qu'une autre des revendications soit satisfaite : le droit de vote et d'éligibilité des femmes! ♦

Georges Tissot

LUTTES SYNDICALES

Genève tu g/rèves ?

La commémoration genevoise de la grève générale de 1918 aborde l'histoire de ce conflit majeur mais aussi les enjeux contemporains de la grève.

Soirée du 9 novembre • C'est sous l'accroche « Genève tu g/rèves ? » que la CGAS et le Collège du travail organisent la commémoration à Genève vendredi 9 novembre de 18h30 à 22h à la Salle du Faubourg.

Pour la partie historique, Pierre Eichenberger, historien et professeur à l'Université de Zürich, présentera la grève générale de 1918, avec comme fil rouge l'histoire syndicale, de la confrontation sociale à la paix du travail.

Cette dernière entrave les luttes et le recours à la grève en Suisse. Toutefois, à la question posée

par l'accroche de la commémoration, pas de doute : oui, Genève a grèvé, grève, et... grèvera.

D'après un recensement des conflits ayant recouru à la grève, de 1962 à aujourd'hui, Genève a connu 155 grèves. Longues, courtes, d'un jour, de plusieurs jours, d'entreprise, plus rarement de branche ou politiques, nous sommes des milliers à Genève, et des milliers de membres du SIT à avoir fait grève.

Pour la partie sur les enjeux contemporains de la grève, une table ronde réunit ainsi des protagonistes de luttes significatives des 20 dernières années : des militantes et militants qui les ont

vécues et organisées.

Marina Decarro, SSP, retracera l'immense élan qui a présidé à une grève politique, la grève de femmes de 1991. Vincent Leggiro, SEV, parlera d'une grève massivement suivie par le personnel qui a paralysé le canton : la grève des TPG de 2014. Pour les grèves de branches et la lutte pour de nouveaux droits (retraite anticipée), Paulo Barroso, Syna, s'exprimera à propos des grèves des maçons. C'est Ana Paula Ferraz, vice-présidente du SIT, qui s'exprimera sur les grèves récurrentes dans les services publics et le secteur subventionné contre les politiques d'austérité. Hanne Dam, Unia, présentera une grève inattendue de « cols blancs », la grève de Merck-Serono pour le maintien de l'emploi. Najib Rezzonouk, Unia, s'exprimera quant à lui à propos de numérisation de l'emploi et luttes syndicales, à partir de son expérience dans la lutte des chauffeurs d'Uber.

Une soirée fort intéressante pour préparer les grèves de demain. ♦

Manuela Cattani

SURVEILLANCE DES ASSURÉ-E-S

Impunité pour les riches, « chasses aux abus » pour les pauvres

Le SIT appelle à voter NON le 25 novembre prochain au renforcement de la surveillance des assuré-e-s.



Référendum national • Avec une rapidité que la Suisse n'a plus vue depuis le vote des arrêtés fédéraux urgents durant la 2^e Guerre Mondiale, les deux chambres du Parlement fédéral sous la coupe du lobby des assurances ont voté au printemps passé une modification de la Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA). En effet, il ne leur aura pas fallu plus de 14 mois pour mettre sous toit un nouveau paragraphe donnant aux assurances sociales des compétences largement plus grandes qu'au ministère public et à la police en matière de surveillance des assuré-e-s.

Le référendum contre cette modification, auquel le SIT a participé, a lui aussi abouti dans un temps record, montrant à quel point ce projet est exagéré. Les assurances ne nous demandent rien de moins que de renoncer à la protection de notre sphère privée pour lutter contre des abus qui restent de l'aveu même des défenseurs du projet une infime minorité. Le 25 novembre, c'est un NON résolu qu'il faudra glisser dans l'urne.

INTRUSION MASSIVE DANS LA SPHÈRE PRIVÉE

Ainsi, les assurances pourraient, sur simple soupçon que des prestations aient été versées à tort, violer la sphère privée des assuré-e-s de façon

inégalée, même si l'assurance elle-même a commis une erreur. La personne espionnée pourra être suivie dans les lieux publics, filmée ou enregistrée même « dans un lieu visible depuis un lieu librement accessible au public » : balcons ou jardins non clôturés, mais également salon, chambre à coucher ou cuisine si ces pièces peuvent être visibles par la fenêtre depuis un espace public. Et ceci sans besoin de l'autorisation d'un-e juge.

Ces pouvoirs, dont même la police ne dispose pas, dépassent de loin le cadre d'un Etat de droit, qui prévoit déjà une possibilité suffisante pour lutter contre la fraude aux assurances sociales.

Cette autorisation d'espionnage incontrôlé s'appliquera à toutes les assurances sociales régies par la LPGA, soit l'AVS, l'AI et les prestations complémentaires mais aussi l'assurance-accidents, l'assurance perte de gain maladie et même l'assurance maladie de base. Nous sommes donc tous-tes susceptibles d'être touché-e-s par cet espionnage sauvage que le lobby des assurances veut nous imposer avec la complicité de la droite au Parlement.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Une fois de plus, la droite au pouvoir tente de mettre la pression sur une frange de la population déjà fragilisée et précarisée. C'est donc

encore une fois sur les travailleurs-euses malades ou accidenté-e-s touchant des prestations d'assurances sociales qu'elle concentre sa « chasse aux abus ». Il existe bien des fraudeurs-euses dans ce domaine, mais non seulement ils-elles sont une infime minorité, mais les montants induit perçus sont infiniment moins grands que les milliards que font perdre chaque année à la collectivité, comme en témoignent les « Panama papers », la soustraction fiscale de la part des personnes les plus fortunées et de la part d'entreprises ultra-bénéficiaires qui usent de tous les moyens pour cacher leurs capitaux dans des sociétés off-shore.

Mais l'impunité ne s'arrête pas là : ce sont également des centaines de millions qui échappent au fisc et aux assurances sociales du fait du recours au travail au noir auquel s'adonnent des employeurs peu scrupuleux, ou en raison de la faiblesse du droit suisse en matière de faillites, qui permet à des patrons voyous de multiplier les faillites sans être inquiétés, en laissant des centaines de travailleurs-euses sur le carreau et des ardoises monumentales aux assurances sociales. ♦

Thomas Graff

INITIATIVE « POUR L'AUTODÉTERMINATION » NON à l'affaiblissement de nos droits fondamentaux et des droits syndicaux

Le SIT appelle à voter massivement NON à l'initiative de l'UDC « pour l'autodétermination – contre les juges étrangers ».

Votation fédérale • L'initiative populaire de l'UDC « pour l'autodétermination », appelée également « contre les juges étrangers », va à l'encontre des droits humains et constitue une attaque directe contre les travailleurs et travailleuses. Le SIT appelle la population à la refuser.

Avec la modification de la Constitution fédérale qu'elle propose, l'UDC veut soi-disant renforcer la souveraineté de la Suisse. Ainsi, la Constitution devrait passer avant le droit international, et les traités internationaux en contradiction avec

certaines de ses dispositions seraient dénoncés. Ce qui a des airs de souveraineté est en fait un grossier affaiblissement de nos droits individuels fondamentaux, en particulier ceux protégés par la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La CEDH et les conventions de l'OIT garantissent divers droits à tous les travailleurs et travailleuses. Comme celui de s'organiser dans les entreprises et d'échanger des informations. Ou la protection

contre des licenciements décidés uniquement en raison d'activités syndicales. Ou encore la garantie que les syndicats puissent rendre visite au personnel sur son lieu de travail et le conseiller, ainsi que la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte.

L'égalité de traitement entre femmes et hommes dans les assurances sociales est également garantie par ce biais. La Cour européenne des droits humains a d'ailleurs prononcé à ce sujet un arrêt qui fait date en Suisse et grâce auquel le droit des jeunes mères à des rentes s'est amélioré. Autre jugement de cette même Cour : l'interdiction pour les assurances d'espionner les assuré-e-s sans garanties légales, d'où le renforcement de la loi sur la surveillance des assuré-e-s que nous combattons également par référendum (voir ci-dessus).

La volonté de l'UDC est donc claire : détruire toute protection des salarié-e-s contre l'arbitraire de l'Etat et des employeurs. Le 25 novembre, c'est par un NON massif qu'il faut répondre à cette attaque contre nos droits. ♦

Davide De Filippo



Photos © Eric Roset

GRÈVE DES FEMMES/FÉMINISTE

L'égalité salariale, un combat de longue haleine

La lutte pour l'égalité salariale entre femmes et hommes est un enjeu central de la grève des femmes et féministe du 14 juin 2018.

EN MARCHÉ VERS LA GRÈVE

Jusqu'au 14 juin 2019, SITinfo consacre son dossier central aux multiples motifs de la grève des femmes et féministe en préparation, et décline les enjeux de cette grève pour différents secteurs.

Salaires • Voilà 37 ans que le principe de l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution suisse, et 22 ans que la Loi sur l'Égalité (LEg) censée combattre les discriminations est entrée en vigueur. Et pourtant, à travail de valeur égale, les femmes gagnent toujours 18 % de moins que les hommes en moyenne. Qu'elles soient directes ou indirectes, la lutte contre les discriminations salariales à l'égard des travailleuses peut et doit passer par différents moyens: contrôle obligatoire de l'égalité salariale dans les entreprises et sanctions contre celles qui pratiquent la discrimination, revalorisations salariales des métiers majoritairement occupés par des femmes, et instauration d'un salaire minimum légal.

LES INSUFFISANCES DE LA LEG

L'inefficacité de la LEg pour mettre véritablement fin aux discriminations salariales réside dans le fait qu'il appartient à la travailleuse victime de discrimination d'intenter une action judiciaire contre son employeur pour faire valoir ses droits. La lourdeur de la procédure et son issue incertaine constitue déjà un obstacle majeur pour beaucoup d'entre elles. Mais plus encore, intenter un procès contre son employeur, c'est pratiquement l'assurance de perdre son travail: conflit, perte de confiance, risque de représailles diverses dont le licenciement, dans un pays où la protection contre ce dernier est quasi nulle. Dans ce contexte, il n'est guère étonnant que peu de travailleuses entament cette procédure, d'où la persistance des discriminations salariales malgré l'existence d'une loi qui les interdit.

CONTRÔLES ET SANCTIONS

La vérification de l'égalité salariale dans l'entreprise sur base volontaire

de l'employeur est bien sûr possible, mais plusieurs années d'expérimentation de cette voie ont démontré son inefficacité: seule une infime minorité d'entreprises ont fait la démarche. La seule solution pour faire appliquer la LEg est donc l'inscription dans la loi de contrôles par les autorités publiques et de sanctions contre les employeurs qui ne respectent pas le principe d'égalité salariale entre femmes et hommes dans leur entreprise.

La droite bourgeoise et largement masculine du Parlement fédéral refuse toutefois de se rendre à cette évidence, usant de toute la mauvaise foi et l'arrogance dont elle est capable pour vider de tout contenu la déjà très timide proposition du Conseil fédéral d'obliger les plus grandes entreprises à se soumettre à des contrôles périodiques de l'égalité (lire ci-contre).

REVALORISATIONS ET SALAIRE MINIMUM

La persistance des inégalités résulte également de discriminations indi-

rectes à l'égard des travailleuses. A l'échelle d'une entreprise, d'un secteur économique ou de l'ensemble du marché du travail, il est frappant de constater que les métiers et professions majoritairement exercés par des femmes sont généralement moins bien rémunérés que ceux majoritairement exercés par des hommes. Et ceci sans aucun lien avec le niveau de formation, les responsabilités ou les efforts requis.

La lutte contre les discriminations doit donc également passer par la revalorisation des salaires dans de nombreux secteurs, dans l'hôtellerie-restauration, la vente, les soins et services à la personne, ou encore le nettoyage. Et parce que deux tiers des travailleuses gagnant moins de 4000 frs par mois à Genève sont des femmes, elle doit également passer par l'instauration d'un salaire minimum légal, comme le propose l'initiative déposée par les syndicats. ♦

Valérie Buchs

Une révision alibi

Le Conseil national a encore édulcoré le projet de révision de la loi sur l'Égalité. Le projet est reporté à la session d'hiver, tandis que nous préparons la grève des femmes.



Provocation • Deux jours après une manifestation qui a réuni 20 000 personnes à Berne pour exiger l'égalité salariale et pour combattre les discriminations sexistes, la majorité bourgeoise du Conseil national a encore réduit les moyens pour combattre la discrimination salariale dans

les entreprises au terme d'un débat affligeant. Seules les entreprises de plus de 100 employé-e-s équivalent plein temps (sans les apprenti-e-s) devront effectuer l'analyse de leur politique salariale tous les quatre ans. Sachant que la majorité des femmes travaillent à temps partiel,

cette exigence permettra aux sociétés très féminisées d'échapper encore plus à ce dispositif. Au final, l'obligation ne concernera que 0,85 % des entreprises, représentant 45 % des employé-e-s. Le National a aussi entériné la proposition des Etats en prévoyant que les entreprises dans lesquelles le premier examen a montré que l'égalité était respectée, seront exemptées de nouvelle analyse. La loi s'éteindra après 12 ans, même si les résultats démontrent que les discriminations salariales sont encore présentes dans le monde professionnel.

UN FEUILLETON SANS SUSPENSE

Les compétences du Bureau fédéral de l'égalité ne seront pas renforcées et aucune sanction n'est prévue pour les entreprises qui seraient prises la main dans le sac. Quant à celles qui ne procéderaient pas à l'analyse du tout, malgré qu'elles entrent dans les critères de la loi, le Conseil national n'a même pas voulu qu'elles figurent sur une liste mise à disposition du public. Autant dire une loi alibi. Les quelques femmes bourgeoises du PLR et de l'UDC qui se sont réveillées au lendemain de la manifestation en tenant des propos soi-disant en faveur des femmes, n'ont dans les faits pas défendu leurs intérêts. Lors de ce débat sur l'égalité salariale, les femmes ont même eu droit à la provocation du parlementaire PLR Christian Wasserfallen, qui a demandé à inscrire dans le projet de révision une augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. La majorité ne l'a tout de même pas accepté, mais c'est sans doute une manière de reculer pour mieux sauter. De quoi se préparer à toutes les éventualités et d'avoir deux raisons supplémentaires d'organiser la grève des femmes du 14 juin 2019 ! Le débat n'est pas clos. L'élimination des divergences aura lieu à la session d'hiver. Dans tous les cas, on ne s'attend à aucune bonne surprise. ♦

VB

Vendeuses : conditions de travail en soldes ?

Bas salaires, temps partiels, flexibilité horaire à outrance, les vendeuses auraient toutes les raisons du monde de se mettre en grève le 14 juin 2019.

Commerce de détail • Le personnel de vente est composé en grande majorité de femmes. Le métier de la vente est parmi les plus précaires, et l'amélioration des conditions de travail très difficile à négocier, comme en atteste le vide conventionnel actuel dans le secteur. Le 14 juin 2019 est la date de la prochaine journée de grève pour lutter contre les discriminations sexistes. Pour les vendeuses, c'est une formidable occasion de rendre visible le fait que leurs conditions de travail sont bradées, et que cela constitue un

enjeu central de la lutte féministe.

INÉGALITÉS SALARIALES ET HIÉRARCHIQUES

Les dernières statistiques genevoises concernant les salaires font état d'une différence salariale très forte entre les femmes et les hommes dans le secteur du commerce : le salaire médian des premières est de 5 200 frs pour un temps-plein, contre 5 814 frs pour les hommes. Cela s'explique en partie par le fait que malgré que les femmes soient majoritaires dans la vente,

c'est aux hommes que l'on propose d'évoluer dans l'entreprise. Quand on ajoute à cela le fait que la plupart des emplois de vendeuse sont des temps partiels imposés, on se demande comment elles joignent les deux bouts et s'assurent d'être autonomes financièrement. Garantir un salaire minimum légal digne pour toutes reste encore et toujours une priorité.

TOUJOURS PLUS DE FLEXIBILITÉ

Les horaires de travail dans la vente sont souvent pénibles, surtout en

période de soldes, de fêtes, de nocturnes. Pendant leurs pauses, bien souvent, les vendeuses, en manque de temps libre, font leurs propres courses. Or, les associations patronales n'ont de cesse de vouloir étendre les horaires, pour pouvoir ouvrir les soirs et les dimanches. Le dernier exemple en date : la révision de la LHOM (Loi sur les horaires d'ouverture des magasins, lire p.5). Si cette modification de la loi n'est pas contrée grâce au référendum, les associations patronales n'auront plus aucune obligation de discuter avec les syndicats pour pouvoir ouvrir les dimanches. Avec déjà 67 heures d'ouverture hebdomadaire, il est à se demander comment les femmes pourront se reposer et avoir une vie privée, alors que pour beaucoup d'entre elles, elles ont une famille dont elles s'occupent ! ♦

MCB

GROS-ŒUVRE

Deux jours de grève et un nouveau préavis



Photos © Eric Roset

Après deux jours de grève largement suivis malgré les menaces patronales, les maçons ont déposé un nouveau préavis de grève pour le 19 novembre.

Mobilisation • Colère et détermination. C'est avec cet état d'esprit que 2500 ouvriers du gros-œuvre, employés fixes et temporaires, se sont mis en grève deux jours consécutifs les 16 et 17 octobre pour répondre aux agressions patronales et exiger l'amélioration de leurs conditions de travail. Une mobilisation exemplaire au lendemain du coup d'envoi national donné par 3000 camarades tessinois, et qui a débouché sur un nouveau préavis de grève pour le 19 novembre.

INTIMIDATIONS PATRONALES

« La grève ne sert à rien », « le combat des syndicats genevois relatifs à la limitation du travail temporaire n'est

pas celui des travailleurs au bénéfice d'un contrat fixe », « hormis la retenue salariale, l'employeur pourra se réserver le droit de notifier au minimum un avertissement écrit », « nous vous recommandons de ne pas tomber dans le piège des syndicats et de bien réfléchir à votre intérêt personnel » : à coup d'encarts publicitaires et d'affichettes placardées dans les cabanes de chantier quelques jours avant la grève, le patronat a lancé une véritable campagne de terreur et de division auprès de son personnel afin de casser le puissant mouvement de lutte qui prenait corps depuis quelques semaines.

Des tentatives d'intimidation inacceptables, qui n'ont toutefois pas

permis de décourager les maçons les plus déterminés, et auxquelles les syndicats répondront fermement afin qu'aucune mesure de représailles ne soit mise en œuvre envers les grévistes et qu'aucun travailleur ne soit empêché de participer aux prochaines mobilisations.

NOUVEAU PRÉAVIS DE GRÈVE

Car si rien ne bouge dans le bon sens ni au plan national lors de la prochaine séance de négociation le 9 novembre prochain, ni au plan cantonal où les patrons refusent toujours d'ouvrir sans condition des négociations sur la limitation du travail temporaire, sur la protection des travailleurs âgés et sur les protec-

tions en cas d'intempéries, la grève reprendra le 19 novembre prochain, et cette fois-ci peut-être pour une semaine entière. Ainsi en ont décidé les ouvriers de la construction, réunis pour le deuxième jour consécutif en assemblée sous les fenêtres des bureaux genevois de la Société suisse des entrepreneurs, au terme d'un débat vif et d'une grande maturité.

REVENDEICATIONS LÉGITIMES

Loin des accusations patronales méprisantes de « manipulation syndicale », de « revendications incompréhensibles » et de moyens de lutte « disproportionnés », les maçons continueront donc à se battre, encouragés par les applaudissements de la population sur le passage de leurs manifestations, contre la flexibilisation à outrance de leurs horaires de travail, contre la rétrogradation salariale en cas de changement d'employeur, pour de véritables augmentations salariales après quatre ans de stagnation, pour le maintien de la retraite à 60 ans, et contre la précarisation exponentielle de leurs conditions d'emploi. Car si le patronat tient vraiment à la paix du travail, il devra d'abord cesser d'attaquer les conditions de travail, d'emploi et de retraite des maçons. **♦**

Thierry Horner

TOUS AU PONT!

Pour les ouvriers genevois du gros-œuvre, le pont du Mont-Blanc est un symbole extrêmement fort : celui de leur travail, de leur savoir-faire et de leur sueur. Impensable pour eux de ne pas y passer lorsqu'ils se mobilisent pour leurs conditions de travail.

Au matin du 2^e jour de grève, c'est donc avec stupeur et détermination qu'ils font face à un barrage policier pour leur en interdire l'accès, bien qu'aucun motif de sécurité publique ne s'y oppose. « Décision politique », apprend-on. La tension monte et les maçons insistent, jusqu'à ce que le Conseil d'Etat ne finisse par céder, sous les hourras de ces derniers. Un épisode qui aurait pu mal finir, mais qui au final n'a fait que de renforcer la combativité des maçons.

SANS OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS, LA GRÈVE REPREND

Pour présenter la réponse des patrons et démarrer la grève s'ils persistent à refuser de négocier, vous êtes tous attendus : **Lundi 19 novembre à 6h30 À la Place des 22 Cantons**



Photos © Alexandre P. Thibaudeau

SERVICES PUBLICS

Le personnel comme variable d'ajustement

Le Conseil d'Etat s'en prend aux salaires du personnel car il ne peut plus trancher dans les effectifs.

Austérité • Une fois encore le personnel des services publics et subventionnés sert de variable d'ajustement budgétaire. Pour faire face à un déficit budgétaire, le Conseil d'Etat demande au personnel de se serrer la ceinture. Pour parvenir à une économie de 281 millions en 2021, le Conseil d'Etat a préavisé le Cartel de sept mesures d'économies envisagées « à choix », qui toutes attaquent fortement les conditions de travail et le salaire du personnel : renoncer à l'indexation et à la progression salariale, gonfler les effectifs scolaires, travailler plus, etc. L'attaque est un peu moins brutale qu'en 2015, mais n'en est pas très loin. Les motifs eux, restent les mêmes : crise des recettes et cadeaux fiscaux programmés aux grandes entreprises.

MESURES INACCEPTABLES DÈS 2019

Non indexation des salaires durant 4 ans. L'économie prévue serait de 153 millions. A y regarder de

près l'inflation augmente cette année fortement (estimation 1,5 % et l'employeur la sous-estime à 0,5 %). Le personnel n'a pas amélioré son pouvoir d'achat depuis 2010 en raison des blocages d'annuités, de l'augmentation des cotisations de la caisse de pension et des primes d'assurance maladie. C'est une économie bien supérieure à celle annoncée qui sera faite.

En prévoyant de procéder aux nouveaux engagements deux classes salariales en dessous avant la nomination (pendant 2 à 3 ans), le Conseil d'Etat vise une économie de 36 millions. Cette mesure piétine un accord signé en 2006 avec le Cartel intersyndical, et est particulièrement pénalisante pour les personnes, majoritairement des femmes, qui travaillent dans des secteurs à forte mobilité, par exemple dans les secteurs subventionnés de la santé, du social et de l'administration. Une mesure qui discriminerait également les femmes qui cessent

momentanément leur travail et carrière pour élever un enfant, et précarisera encore plus le personnel contraint d'enchaîner des contrats d'auxiliaires suite aux diminutions des effectifs.

La suspension de l'annuité une année sur deux fragilise encore la loi sur les traitements déjà mise en cause par le projet d'introduire un nouveau système de rémunération (SCORE). De plus, les annuités n'ont pas été accordées plusieurs années et celle de 2016 qui devrait être due n'est pas versée (le Conseil d'Etat ayant fait recours au tribunal fédéral suite à un Arrêt de la chambre administrative donnant raison à des plaignantes contre l'illégalité du non versement de l'annuité de 2016). Cette mesure a un impact sur toute la carrière générant d'importants manques à gagner tout au long de celle-ci et même au-delà.

MOBILISATION PRÉVUE

Quoiqu'en dise le Conseil d'Etat, c'est exactement la même méthode que le gouvernement précédent qu'il propose aux syndicats : « nous allons vous couper une jambe, dites-nous laquelle vous préférez ». Pour le Cartel c'est évidemment ni l'une ni l'autre, et le SIT ne faiblira pas dans ses revendications : des recettes pour plus de postes dans certains services, défendre les prestations et améliorer les conditions de travail, dénoncer les contrats précaires. Le SIT revendique aussi une amélioration des droits pour notamment réduire les inégalités des carrières des femmes (introduire de vrais droits de congé parental, une flexibilité horaire choisie, une amélioration des assurances sociales en début de carrière).

Une assemblée du personnel est prévue le 8 novembre, soyons-y nombreuses et nombreux pour organiser la résistance. ♦

Françoise Weber

RESTAURATION

Fermeture d'établissements : les salarié-e-s ont des droits

280 cafés-restaurants non conformes aux exigences légales risquent de fermer à Genève. Le SIT interpelle M. Poggia et rappelle aux travailleurs-euses qu'ils-elles ont des droits.



Emploi • L'annonce a été qualifiée de « coup de tonnerre » par la presse. Le 11 octobre, le département de l'économie et de la santé (DES), dirigé par M. Poggia, indiquait que 280 cafés-restaurants risquent la fermeture immédiate en raison de leur non-conformité avec la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD). Et les travailleurs-euses concerné-e-s? Aucune trace de leur existence dans le communiqué du département. Le SIT a donc pris

l'initiative, avec les autres syndicats implantés dans le secteur, de demander une entrevue urgente à M. Poggia et de réunir les travailleurs-euses concerné-e-s en assemblée pour les informer de leurs droits.

UNE LOI-CADRE UTILE

Pour les syndicats, la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement entrée en vigueur en 2016 est un outil utile pour garantir que les conditions de travail soient respec-

tées dans le secteur, en sanctionnant les patrons abusifs, voire en les empêchant d'exercer une activité basée sur la surexploitation des employé-e-s.

En cela, nous sommes satisfait-e-s de constater que la période de tolérance permettant aux patrons de se mettre en conformité dans leur demande d'autorisation d'exploiter est terminée.

Reste que la communication du DES est peu précise quant aux motifs des fermetures, voire mises sous scellés, annoncées. Les employeurs

ont-ils simplement trop tardé à soumettre au département les demandes d'autorisation d'exploiter, ou ne remplissent-ils pas les critères pour l'obtenir?

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉLABRÉES

Lorsque l'on connaît l'état de délabrement des conditions de travail dans le secteur, le doute est permis: salaires minimaux et durée du travail non respectés, travail non déclaré aux assurances sociales, pressions sur le personnel, sans parler de l'incompétence de certains patrons inexpérimentés qui s'improvisent cafetiers du jour au lendemain.

Le DES n'a communiqué ni publiquement ni aux partenaires sociaux siégeant dans la commission tripartite concernée la liste des établissements concernés. Mais le soupçon que nous avons affaire ici aux moutons noirs du secteur est encore renforcé par le fait que plus d'une année après l'entrée en vigueur de la LRDBHD et plusieurs rappels de la part des autorités, ces établissements ne se sont manifestement toujours pas mis en conformité avec la loi.

PRÉSERVER L'EMPLOI ET LES DROITS

Le SIT ne regrettera pas la fermeture de certains établissements dont les patrons n'ont ni les moyens ni la volonté de garantir des conditions de travail correctes au personnel et d'être en règle avec les assurances sociales. Il n'en demeure pas moins, quel que soit le motif de fermeture, que les travailleurs-euses ont des droits et que leur intérêt à conserver un emploi est plus que légitime.

La fermeture de 280 établissements pourrait concerner 1500 personnes au moins. Avec Unia et Syna, le SIT a demandé une rencontre urgente à M. Poggia, responsable à la fois de l'application de la LRDBHD et de l'OCE, notamment afin qu'une bourse à l'emploi soit rapidement créé pour permettre aux travailleurs-euses concerné-e-s de retrouver un emploi le plus rapidement possible.

Les syndicats invitent par ailleurs les travailleurs-euses concerné-e-s ou potentiellement concerné-e-s à une assemblée le 24 octobre à 15h au SIT afin de les informer des leurs droits: salaire en cas de fermeture provisoire ou définitive de l'établissement, droits en cas de licenciements individuels et collectifs, suite de démarches entreprises par les syndicats auprès du département de l'économie et de la santé. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa



ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Une formation pour connaître ses droits

Le 19 septembre 2018, le SIT a organisé une formation sur le contrat-type à l'attention de ses membres travaillant dans l'économie domestique.

Construction syndicale • Le secteur économie domestique du SIT a organisé, le mercredi 19 septembre 2018, une formation sur les conditions de travail dans l'économie domestique, et plus particulièrement sur le contrat-type de travail genevois (CTT-GE). Cette formation a réuni une dizaine de personnes, et a permis de nombreux échanges sur le droit applicable au secteur. Une première étape dans la construction d'une mobilisation pour améliorer les droits de celles-ceux qui réalisent des soins d'accompagnement et vivent au domicile de l'employeur.

SECTEUR PRÉCAIRE

Les employé-e-s du secteur de l'économie domestique sont engagé-e-s directement par des personnes privées au sein de ménages privés, et sont exclu-e-s du champ d'application de la Loi sur le travail, qui règle notamment la question de la durée maximale du travail. Bien que certaines dispositions de la LTr soient pertinentes par analogie, seules les règles privées du code des obligations sont applicables. Afin de maintenir une protection minimale des travailleuses et travailleurs du secteur, le Canton de Genève prévoit, depuis 2004,

un contrat-type de travail cantonal aux conditions plus favorables aux employé-e-s. Un contrat-type fixant des salaires minimaux obligatoires est aussi en vigueur au niveau national.

PARTICULARITÉS GENEVOISES

Outre des salaires minimaux obligatoires plus élevés qu'au niveau fédéral, le CTT-GE prévoit notamment le paiement de supplément de salaire de 7,55 francs par heure pour les veilles de nuit et le droit au salaire en cas d'absence de l'employeur. Le CTT-GE fixe la durée du travail pour un plein temps à 45h00 par semaine, avec au minimum un jour et demi de congé. Au-delà, les heures effectuées sont des heures supplémentaires. L'employeur a l'obligation de protéger la santé de son employé-e, et le fait d'exiger des horaires de travail harassants est aussi une violation de contrat de travail, voir une infraction pénale. Le CTT-GE vient également compléter le contrat de travail individuel en prévoyant des règles sur les heures supplémentaires, et impose l'obligation pour l'employeur de tenir un registre des heures de travail. Si, comme souvent, l'employeur ne note pas les heures, l'enregistrement de la durée du travail faite par l'employé-e vaut moyen de preuve en cas de litige.

LES ENJEUX DU « CARE »

Le SIT fait partie des organisations consultées à chaque révision du CTT-GE. La dernière révision est entrée en vigueur en janvier 2018, et prévoyait une hausse des salaires minimaux. Le SIT a également soumis des revendications concernant la reconnaissance des travailleuses et travailleurs effectuant des soins à la personne comme catégorie de salaire spéciale. Les employé-e-s qui vivent au domicile de leur employeur, et peuvent être sollicité-e-s à tout moment du jour ou de la nuit ont également besoin de conditions de travail spécifiques pour mettre un terme aux abus patronaux. La Chambre des relations collectives de travail, compétente en la matière, n'est pour l'instant pas entrée en matière. Mais ce n'est que partie remise, tant ces besoins de reconnaissance salariale et de protections accrues sont manifestes. ✓

Camille Stauffer

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous travaillez à domicile 7 jours sur 7 et/ou de jour comme de nuit ? Vous vous occupez de personnes âgées, de malades, d'enfants ou de personnes ayant besoin d'aide ? Rejoignez les 1000 membres du SIT travaillant dans l'économie domestique pour élaborer ensemble nos revendications.

Contactez Camille Stauffer, secrétaire syndicale, à l'adresse cstauffer@sit-syndicat.ch.

La brochure du SIT « quels sont vos droits » reprend les différentes règles spécifiques à l'économie domestique, ainsi que les salaires minimaux. Elle est disponible au syndicat et sur le site www.sit-syndicat.ch. Des agendas pour noter ses horaires de travail sont également disponibles au syndicat.

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SA SÉANCE DE SEPTEMBRE 2018 LE COMITÉ SIT A:

- ♦ Reçu la présentation sur le salaire minimum de Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef de l'USS dans un premier temps; puis les membres du comité et Lampart ont eu un échange très intéressant sur le sujet
- ♦ décidé, à l'unanimité, de soutenir le référendum contre la modification à la LHOM
- ♦ été informé de l'avancement sur le lancement du référendum contre la RFFA
- ♦ voté l'ouverture du fonds de grève pour les membres SIT travaillant dans le secteur de la construction
- ♦ fait un suivi de situation du projet de budget de l'Etat de 2019
- ♦ discuté des résultats des votations du 23 septembre 2018
- ♦ dressé un bilan de la manifestation nationale du 22 septembre sur l'égalité
- ♦ décidé de ne pas donner de mot d'ordre pour l'initiative pour les vaches à cornes soumise à la votation fédérale du 25 novembre 2018

LORS DE SA SÉANCE DE SEPTEMBRE 2018, LE COMITÉ CGAS A:

- ♦ fait un point sur les actualités syndicales

- ♦ continué les préparatifs pour le prochain Congrès de l'USS des 30 novembre et 1er décembre
- ♦ préparé la commémoration de la grève générale 1918
- ♦ parlé des préparatifs pour la grève des femmes* 2019
- ♦ mis en route la procédure
- ♦ discuté du lancement du référendum fédéral contre la RFFA
- ♦ donné son soutien au référendum cantonal contre le travail du dimanche dans la vente (LHOM)
- ♦ dressé un bilan de la manifestation nationale pour l'égalité, du 22 septembre 2018
- ♦ décidé de tenir un comité élargi extraordinaire le 11 octobre 2018 pour présentation des candidatures à la présidence de l'USS avec Pierre-Yves Maillard et Barbara Gisy
- ♦ soutenu la nouvelle Marche pour le climat du 13 octobre 2018
- ♦ adopté les mots d'ordre suivants pour les votations fédérales du 25 novembre
 - NON à l'initiative de l'UDC « Le droit suisse au lieu de juges étrangers »
 - NON à la loi sur le renforcement de la surveillance des assuré-e-s
 - liberté de vote pour l'initiative pour les vaches à cornes



AU PERSONNEL DES CAFÉS-RESTAURANTS MENACÉS DE FERMETURE

Assemblée d'information sur vos droits

MERCREDI 24 OCTOBRE à 15h au SIT

Nos rêves sont plus longs que vos nuits



EDITIONS P'EN BAS INTERFOTO

Le collectif Interfoto est né au milieu des années 1970 dans le foisonnement des luttes ouvrières, de quartiers, anti-nucléaires, anticapitalistes. En tant que photographes proches des organisations en lutte, nous leur fournissons des images pour leurs tracts, affiches, journaux, livres.

Très vite, nous avons cherché à développer notre propre discours en tentant de dessiner dans nos livres une image de la Suisse et de celles et ceux qui y vivent.

Au fil des ans nous avons récolté dans nos archives plus de 150 000 photographies prises dans toute la Suisse, dont environ un tiers concerne plus particulièrement les mouvements d'opposition à l'injustice qu'elle soit politique ou sociale.

Pour ce livre, en parcourant nos archives, nous avons retenu 89 images provenant de manifestations politiques, de luttes ouvrières et syndicales, de luttes des femmes. Plus spécifiquement des batailles gagnées pour l'avortement, l'assurance maternité, l'abolition du statut de saisonnier, la préservation du quartier des Grottes à Genève et d'autres combats toujours actuels: l'égalité hommes – femmes, l'exclusion des LGBT, le logement pour tous, le chômage, le nucléaire, le

racisme et la xénophobie, l'accueil des réfugiés, la paupérisation des petits paysans, le financement des retraites, le pacifisme et l'alter-mondialisme.

Ce recueil ne se veut pas exhaustif de toutes les luttes et manifestations qui se sont tenues pendant cette quarantaine d'années, mais bien plutôt un recueil des images qui, pour nous, sont les plus fortes et pertinentes. Il devrait permettre aux lecteurs de revisiter leur histoire ou de la découvrir.

Dans nos précédents livres nous avons exprimé ce que nous sentions et pensions du monde dans lequel nous vivons en articulant nos images, comme un discours, par paires et souvent aussi par séries. Dans cet ouvrage-ci, nous présentons les images seules, les unes après les autres, dans un ordre strictement chronologique (1975-2017), la succession des thématiques parlant mieux que nous ne saurions le faire de notre propre histoire. Les banderoles et les légendes situent les revendications des manifestants dans le temps et témoignent de leurs utopies et de leurs tentatives de rendre le monde plus juste.

Interfoto
Disponible dans toutes les bonnes librairies



ASSEMBLÉE DU PERSONNEL de l'Etat et du secteur subventionné

JEUDI 8 NOVEMBRE 20 H AU PALLADIUM



interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

OPERATION PAPYRUS

Régularisation des travailleuses et travailleurs sans-papiers

L'opération Papyrus permet de régulariser les personnes sans-papiers qui travaillent et sont intégrées à Genève. Vous êtes membre du SIT ou vous avez déjà un dossier « sans-papiers » auprès de notre syndicat ? Vous pensez être concerné-e par l'opération

Papyrus ? Vous avez des questions ?

Le SIT, fort de son engagement historique pour la défense des travailleurs et travailleuses sans statut légal et de sa longue expérience sur la question, peut répondre à toutes vos questions et vous donner toutes les explications nécessaires.

- Quels sont les critères exacts à remplir ?
- Quels documents devez-vous fournir pour constituer votre dossier ?
- Comment déposer une demande ?
- Quelle est la procédure à suivre ?

Permanences d'information et de constitutions des dossiers

- **Lundi de 14 h à 20 h**
(rez-de-chaussée)
- **Judi de 14 h à 17 h (3^e étage)**
- **Vendredi de 9 h à 12 h (4^e étage)**

Ne prenez aucun risque inutile et renseignez-vous bien auprès du SIT qui vous conseillera et vous soutiendra tout au long du processus de régularisation.

• 16, rue des Chaudronniers • cp 3287, 1211 Genève 3 • t + 41 22 818 03 00 • f + 41 22 818 03 99 • sit@sit-syndicat.ch • sit-syndicat.ch

Aux militant-e-s des services publics et parapublics

FORMATION SYNDICALE

« Etre ou devenir
délégué-e du personnel
et syndical »
le vendredi

30 novembre 2018,
et le mardi 12 février 2019
de 9h à 16h au SIT

–
Inscription
obligatoire.

Un congé syndical peut être demandé pour celles et ceux qui le souhaitent. Contactez le secrétariat ou écrivez à zdema@sit-syndicat.ch le 29 octobre au plus tard.



PRESENTE



La Grève générale de 1918

Jacqueline Veuve / Documentaire, Suisse, 1972 - 26'

Ce film cerne un fait d'histoire suisse: la grève générale de 1918 et ses mythes. Les personnes interviewées ont été témoins de la grève ou en ont raconté l'histoire.

Genève, 9 Novembre

1932 Jacqueline Veuve
Documentaire, Suisse, 1973 - 25'

L'Union nationale, parti de tendance fasciste, convoque une assemblée. Le Parti socialiste ayant décidé de s'opposer à cette provocation, le Gouvernement genevois fait protéger la salle. À la suite de divers incidents, une section de jeunes soldats tire sur la foule, faisant treize morts et soixante-cinq blessés...

Projections
et discussions
sur le thème
du travail

Discussion : avec Charles Heimberg, historien (AEHMO).

Mardi 06 Novembre 2018 à 19 h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metro Boulotkino@gmail.com

GENÈVE, TU G/RÈVES ?

Grève générale de 1918 : Commémoration et actualité

Vendredi 9 novembre 2018
18h30 à 22h,
salle du Faubourg
Rue des Terreaux-du-Temple 8,
1201 Genève

Soirée organisée par la CGAS
et le Collège du Travail

Programme :

La Grève générale de 1918.
De la confrontation à la paix du travail.
Conférence de Pierre Eichenberger,
historien, Université de Zürich

Genève, tu grèves ?

Table ronde sur les grèves
et les luttes collectives aujourd'hui,
avec la participation notamment
de Ana Paula Ferraz,
vice-présidente du SIT.

Collation et verre de l'amitié

20 000 à Berne pour l'Égalité

Nous voulions une présence massive à Berne le 22 septembre dernier. La mobilisation a dépassé toutes nos attentes, puisque nous étions 20 000 personnes lors d'une manifestation forte et expressive des multiples revendications portées par le mouvement des femmes. Marre des discriminations et des violences sexistes, nous voulons de vrais moyens pour atteindre l'égalité salariale, à commencer par une révision de la loi sur l'égalité qui doit prévoir des contrôles dans toutes les entreprises et des sanctions pour celles qui bafouent le droit des femmes. Cette manifestation a permis de prendre le pouls des énergies en présence. Des femmes de toutes générations confondues pour donner un signal clair au Parlement et une présence nombreuse d'hommes solidaires. Un pas décisif vers une nouvelle grève des femmes et féministe le 14 juin prochain. **VB**



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.